

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
Élections aux conseils de composantes
Mardi 30 et Mercredi 31 mars 2021

Le Président de l'université :

Arrêté portant composition du bureau de vote électronique centralisateur

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 à L. 719-2 et D. 719-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté électoral portant organisation des élections des conseils de composantes du Président de l'université de Bourgogne en date du 12 février 2021.

Un bureau de vote électronique centralisateur pour l'ensemble des scrutins organisés est mis en place. En raison de la situation sanitaire interdisant les rassemblements trop importants, les membres du bureau de vote se réunissent en distanciel par visioconférence.

Les séances du bureau de vote électronique centralisateur sont ouvertes aux électeurs. Les demandes de participation doivent être adressées à l'adresse : cellule.juridique@u-bourgogne.fr

Président du bureau de vote	Secrétaire du bureau de vote	Délégués des listes de candidats
Jean-Marc BOURGEON	Ameur AICHI	Louis BICHEBOIS Lou Anne GRENOUILLET Rémy FOURNY Claire ROSNOBLET Aziz HICHAMI Thomas GRILLET Mélanie JOSEPH VILAIN



Le 25 mars 2021

Le Président de l'université de Bourgogne

Vincent THOMAS